

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2018

Présents : Mmes et MM. PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ PELTIER BADER ROYER WEHRLÉN CASTELA SIMON JEANDEL ZIETERSKI JACOB MASSON PIGNOT DEVITERNE ENEL

Excusés :

P. LAGO a donné pouvoir à M. PICCOLI
P. HAUSERMANN a donné pouvoir à D. DEVITERNE
S.DEBELLEMANNIÈRE
S. DUSSIAUX
I. GAUCHÉ

Absents :

M.AMOUROUX
M. MARCHAL-BATT
I. CHIARAMIDA

Secrétaire : B. JEANDEL

1/ Gestion et exploitation de la structure multi accueil Les Loupiots : autorisation donnée au Maire de signer le marché –AA

Le Maire explique qu'il s'agit d'une réunion de conseil municipal particulière, puisque l'ordre du jour ne comporte qu'une seule question : l'attribution du marché de gestion de la crèche. Le marché actuel prenant fin le 31 décembre prochain, il faut délibérer avant cette date pour l'attribution du nouveau marché.

A.ANDRÉ rappelle l'historique du dossier relaté dans la note technique jointe à la délibération puis donne lecture du projet de délibération.

D.DEVITERNE demande si la participation financière de la commune est un prix ou une subvention.

Le Maire répond qu'il s'agit d'un prix correspondant à un marché de prestation de services.

M.OGIEZ est étonné qu'une seule offre ait été reçue. Il faut se prémunir pour la fin du marché dans 5 ans.

A.ANDRÉ répond que les investisseurs s'orientent davantage vers des crèches privées. Une des solutions possibles dans 5 ans sera aussi de reprendre la gestion en mairie.

Le Maire répond que le coût serait supérieur à un marché de gestion. Elle rappelle que lors de la liquidation de Relais, l'AFR a repris la gestion en cours de route avec un prix peu élevé.

A.ANDRÉ rappelle que lorsque le marché actuel a été lancé il y a 5 ans, la mairie a reçu 5 ou 6 candidatures.

G.ROYER confirme qu'il y a 5 ans, les candidats n'ont pas été capables de s'aligner sur la proposition de l'AFR. Aujourd'hui, c'est la même configuration : les candidats potentiels ne viennent pas car ils ne peuvent s'aligner sur l'AFR.

Le Maire précise qu'en outre, les prestations de gestion offertes par l'AFR sont de très bonne qualité. L'AFR accueille des enfants issus de familles en difficultés. Pour le marché à venir, il sera demandé à l'AFR de s'intégrer dans la politique petite enfance de la ville, avec le RAM et les autres communes.

D.DEVITERNE demande quelle est l'incidence du coût payé par la ville à l'AFR sur le prix payé par les familles. A.ANDRÉ répond que le tarif est plafonné par la CAF donc il n'y a pas d'incidence. Le prix payé par les familles dépend de leur quotient familial. Ni la ville, ni l'AFR n'ont la main sur les tarifs.

D.DEVITERNE demande comment font les crèches privées qui ne perçoivent pas de financement des villes. A.ANDRÉ répond que si les tarifs dépassent le plafond de la CAF, le surcoût est pris en charge par les familles.

Le Maire rappelle que la commune dispose sur son territoire de 2 micro-crèches qui fonctionnent bien, notamment avec les communes rurales voisines.

Vote : à l'unanimité.

PULNOY, le 07 janvier 2019

Le Maire


Michelle PICCOLI



Le secrétaire de séance,


Bruno JEANDEL